



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 3113

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions du rapport du professeur Aubry sur le suivi des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie. Le rapport annuel du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement propose en effet une meilleure formation des personnels médicaux et un congé rémunéré de deux semaines pour les personnes proches d'un malade en fin de vie. Cette mesure faciliterait le maintien à domicile car l'hospitalisation du malade est souvent obligatoire, coûteuse et surtout préjudiciable pour la personne et ses proches. Il insiste également sur la nécessité de faire figurer dans les programmes de médecine la notion d'éthique des relations humaines. Il propose enfin la mise en place d'un « programme d'éducation familiale et scolaire » pour nourrir la réflexion sur la maladie et la fin de vie. En conséquence, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur les conclusions de ce rapport.

Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différents rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3113

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4730

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11024